

La transparence : ni trop, ni trop peu

Olivier Pastré

S'il est un concept qui est au cœur de la restauration de la confiance c'est bien celui de la transparence, et ce à deux niveaux. Au niveau de la transparence effective car trop de phénomènes économiques et politiques sont insuffisamment connus, volontairement ou non. Mais aussi au niveau de la transparence ressentie car, même quand l'information existe, elle est sur ou sous-estimée voire, plus globalement, mise en cause, ce qui peut donner lieu, entre autres, à toutes les dérives complotistes dont nous sommes les témoins. Partons donc de cet axiome : sans transparence raisonnable et raisonnée, il n'est point de confiance possible.

L'histoire récente est là pour en témoigner, et ce à tous les niveaux. Au niveau microéconomique, citons l'exemple d'Enron, la plus grande mystification managériale et comptable du XX^{ème} siècle. Au niveau méso économique, citons l'exemple du scandale des tests sur les moteurs diesel qui, bien au-delà de Volkswagen, a touché l'industrie automobile dans sa quasi intégralité. Au niveau macroéconomique, citons, pour mémoire, les statistiques chinoises dont tout le monde sait qu'elles sont assez largement « politisées », sans que personne n'y puisse rien faire ni même n'y trouve à redire. Ces préalables étant posés, reste à définir le niveau optimal de transparence. Et c'est là que les ennuis commencent. A défaut de spécifier de manière fine ce niveau, un progrès peut être fait en établissant au moins une grille de lecture de ce phénomène. Et, pour ce faire, il est nécessaire de procéder à trois typologies au moins.

La première concerne la distinction entre ce qu'il est convenu d'appeler le Nord et le Sud. Bien que la réalité soit infiniment plus complexe, on peut considérer, de manière générale, que si, au Sud, le problème de surinformation ne se pose pas vraiment, celui de sous information est

omniprésent principalement aux niveaux micro et méso économiques, ce qui rend particulièrement difficile l'appréciation des effets de toute politique publique.

Deuxième typologie à opérer, celle entre production et distribution d'information. In fine, ce sont les producteurs d'informations qui sont responsables de la qualité de celle-ci. Ceci pose un problème de moyens mis à disposition de ces producteurs dans de nombreux pays. Mais ceci pose aussi le problème des producteurs mal intentionnés d'information. L'univers des « fake news » tend à se dilater et le contrôle de celui-ci tend à se complexifier dans un éternel jeu du gendarme et du voleur, dans lequel le voleur a toujours une longueur d'avance.

Au niveau de la distribution d'information, la réalité est encore plus complexe car la responsabilité est plus diluée. Trois exemples suffiront à démontrer ce point. Jusqu'où doit être poussée la responsabilisation des plates-formes internet en matière de contrôle des contenus qu'ils véhiculent ? A l'autre bout de la chaîne, quel statut de propriété doit-on délimiter quant à l'utilisation des données personnelles que les GAFA et d'autre stockent et gèrent ? Enfin, problématique plus générale, quel rôle assigner aux médias et quelle responsabilité ceux-ci doivent-ils assumer dans un univers où la quantité d'information explose véritablement ? La réponse est simple en apparence et repose sur deux piliers : la vérification des sources et le contrôle de la diffusion d'information. Mais, le diable étant dans les détails comme chacun sait, comment consolider ces piliers dans un monde médiatique soumis à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes ?

Enfin, dernière typologie à opérer, celle entre l'économique, le politique et la sphère privée. Sur le plan économique, il convient de rappeler que l'économie de marché est fondée sur la non transparence. Contrairement à la théorie enseignée sur les bancs de l'Université, la concurrence pure et parfaite n'existe pas, pour une raison au moins (il en est bien d'autres...) qui est celle de la perfection de et du libre accès à l'information. Sans opacité (relative au moins), il n'est pas de profit et donc d'incitation à l'investissement et à la création de valeur.

Deux exemples parmi d'autres. La publicité, industrie mondiale parfaitement structurée et moralisée, vend d'abord et avant tout de la désinformation. Dans un autre genre, l'interdiction d'utilisation de l'information est à l'origine du principe de brevetabilité qui, lui-même, est à l'origine du financement de la Recherche et Développement, si essentiel à des industries comme l'industrie pharmaceutique. La transparence : « Oui » mais l'économie de marché est fondée sur l'existence et la captation de rentes, même temporaires, qui se fondent sur l'asymétrie d'information. Dans un registre un peu différent se pose la question de « quelle transparence ? ». Pour ne prendre qu'un exemple symbolique, en matière comptable, nous vivons sous l' « imperium » de la « fair value ». « Fair value » = « juste valeur » : quel objectif plus noble ? Le principe est simple et lumineux : pour valoriser un actif, il convient de le valoriser à sa « valeur de marché ». Ce principe est parfaitement adapté quand il existe un marché liquide pour un actif donné, comme c'est le cas pour les actions cotées en bourse. Mais que se passe-t-il quand, pour un actif, il n'y a pas de marché (les crédits bancaires qui sont des contrats bilatéraux entre le prêteur et l'emprunteur) ou que le marché qui était liquide cesse de l'être ; demandez à toutes les banques de la planète comment s'est posé le problème pour les opérations de titrisation quand a été annoncée la faillite de Lehmann Brother en 2008 ? Notons au passage que le principe de « fair value » est d'origine anglo-saxonne et que ceci pose le problème de la concurrence réglementaire qui conduit à s'interroger non pas sur « quelle transparence ? » mais sur « quelle transparence au profit de qui ? ».

Si l'on en vient maintenant au domaine du politique, le problème paraît à la fois plus « bruyant » et plus simple. Plus « bruyant » car plus médiatisé. Il serait intéressant de comptabiliser le nombre d'heures de diffusion de radios et de télévisions et le nombre de pages de journaux consacrés à Jérôme Cahuzac ou à la famille Balkany et de les comparer au traitement qui est consenti au conflit américano-iranien ou à tout autre conflit aux conséquences potentiellement plus dévastatrices pour l'économie mondiale... Là où le problème est simple c'est que sa solution repose sur deux piliers clairement identifiés : l'exemplarité requise de tout homme ou de toute femme politique et la sanction qui, compte tenu du point précédent, doit être exemplaire. Le non-respect de ces deux règles est le combustible naturel de tous les mouvements de gilets qu'ils soient jaunes ou d'une autre couleur...

Dernier registre en termes de transparence celui de la vie privée. Si la protection de la vie privée constitue un des fondements de la démocratie, de plus en plus ébranlé du fait des réseaux sociaux, on peut s'interroger sur l'utilisation par certains ou par certaines de leur vie privée à des fins commerciales. Mesdemoiselles Kardashian ou Mademoiselle Hilton ont-elles conscience que, en vendant leur image personnelle, elles incitent de très nombreuses jeunes filles, moins calculatrices, à faire de même, en moins bien mais avec des conséquences parfois dramatiques ? Entre ces deux extrêmes - l'absolue protection et l'absolue impudeur - il existe, en effet, des zones grises qui restent insuffisamment éclairées.

Arrivé à ce stade, nous disposons, me semble-t-il, d'une grille de lecture qui permet de ne pas tout mélanger et de faire le tri entre des problèmes qui ont une ampleur et une gravité de nature très différentes. Mais, à ce stade, nous avons plus de questions que de réponses. Reste donc à se risquer à quelques propositions de réformes. La pire des solutions serait de rêver à un cadre global permettant de traiter, d'un seul corpus, de problèmes aussi protéiformes. Il est préférable, me semble-t-il, de procéder par touches, parfois appuyées, à la manière des peintres néo-impressionnistes. Ce pointillisme des réformes à mener doit être toutefois structuré autour de trois axes : d'abord l'information qui doit être créée, ou améliorée quand elle existe ; deuxième axe : la responsabilisation de tous les acteurs, objectif que l'on est loin d'avoir atteint aujourd'hui ; enfin la sanction, qui est aujourd'hui loin d'être prononcée et, pire encore, appliquée quand elle est prononcée. Cette sanction doit aller jusqu'à la prison, verdict trop peu souvent prononcé lors de la crise de 2008, les sanctions financières s'avérant, dans bien des cas, insuffisamment dissuasives. Que le lecteur prenne le temps de réfléchir à la déclinaison de ces trois axes de réformes dans un domaine qui constitue un enjeu majeur dans le champ économique mais aussi dans le champ politique (retour aux gilets jaunes...) : celui de la fraude fiscale. Le lecteur se rendra compte des incontestables mais timides progrès qui ont été accomplis dans le passé récent mais aussi, en négatif, du chemin qu'il reste encore à parcourir.

Ayant structuré cet article autour du thème de la transparence, vertu cardinale, s'il en est une, de la démocratie, nous terminons par la case prison. Faut-il pour autant désespérer ? Bien sûr que non. Il faut juste se dire que, dans certains cas, c'est le prix à payer pour restaurer la confiance...